CESE Wallonie

Pôle
Ruralité

AVIS

RUR.22.1118.AV-Nature

Demande de dérogation aux mesures de protection de deux espèces végétales (Oeillet velu (Dianthus armeria), Orvet fragile (Anguis fragilis)) et du criquet à ailes bleues (Oedipoda caerulescens) émanant de la SA Biotope Environnement pour le compte de la société SOCOGETRA SA dans le cadre d'un projet de remblaiement d'une ancienne friche sur le site de Ciergnon à Villers-sur-Lesse (Rochefort)

Avis adopté le 23/12/2022

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 90
pole.ruralite@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur :	SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée :	Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier :	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception :	12/12/2022 (mail)
Références :	DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/CG/SLa/ Sortie 2022 : 18389

Avis

Référence légale :	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis :	45 jours
Préparation de l'avis :	Visioconférence du 20 décembre 2022

AVIS

Après un premier examen du dossier sous rubrique lors de la réunion du 20 décembre 2022 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation formulées par le bureau Biotope Environnement dans le cadre de son étude biologique et prise en compte des recommandations émises par la Direction DNF de Dinant.

Il importe en effet que les différentes mesures mises en oeuvre permettent de limiter autant que possible l'impact que représente le projet sur les espèces visées ainsi que sur la biodiversité de manière globale. Cet objectif doit guider les travaux durant toute la phase d'exploitation, avec pour but ultime de reconstituer au terme de celle-ci un milieu au moins aussi propice à la biodiversté qu'il ne l'est à ce jour.

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »